



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE DE COURTHEZON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 décembre 2025

Délibération 2025088

Date de convocation : 02/12/2025

Membres en exercice : 29
Votants : 28

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 15/12/2025



L'an deux mille vingt-cinq et le neuf décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en la salle polyvalente, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire :

Présents : Jean-Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Xavier MOUREAU, Christelle JABLONSKI, Cyril FLOURET, Sabine BONVIN Adjoints, Alain CHAZOT, Marie SABBATINI, Christiane PICARD, Julien LENZI, Françoise PEZZOLI, Paul CHRISTIN, Anne-Marie PONS, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Cendrine PRIANO-LAFONT, Jérôme DEMOTIER, Lysiane VOISIN, Marc GELEDAN, Benoît VALENZUELA, Catherine ZDYB, Conseillers.

Excusés :

Laurent ABADIE pouvoir à Jean-Pierre FENOUIL
Caroline FAYOL pouvoir à Paul CHRISTIN
Corinne MARTIN pouvoir à Nicolas PAGET
José MARTINEZ pouvoir à Marc GELEDAN
Fanny LAUZEN pouvoir à Catherine ZDYB
Cédric MAURIN pouvoir à Benoit VALENZUELA

Absents :

Marjorie BOUCHON

Secrétaire de Séance :

Alexandra CAMBON

FINANCES / ADMISSIONS CREANCES ETEINTES

A l'issue des actions en recouvrement menées par le Comptable public, certaines créances demeurent, chaque année, irrécouvrables.

Cette irrécouvrabilité peut être soit temporaire, dans le cas des créances admises en non-valeur, soit définitive, dans ce cas des créances éteintes.

Les créances éteintes sont des créances dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la Collectivité créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement, il s'agit notamment :

- Du prononcé d'un jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif (art 643-1 du code de commerce)
- Du prononcé de la décision du juge du Tribunal d'instance de rendre exécutoire une recommandation de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (art L332-5 du code de la consommation)
- Du prononcé de la clôture pour insuffisance d'actif d'une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (art L332-9 du code de la consommation).

Dans ce cadre, le Comptable public assignataire, de la trésorerie de Monteux, a transmis une demande de créance éteinte au 28/10/2025, liste N° 7463771511, pour un montant de 945.00€ suivant la liste détaillée en pièce-jointe.

REÇU EN PREFECTURE

Le 15/12/2025

Application agréée E-legalite.com

Aussi, il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver l'effacement de la créance transmise, d'un montant de 945.00€ par mandatement sur le compte 6542 (créances éteintes) au budget de la commune 2025.

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Vu le certificat d'irrécouvrabilité transmise par le Comptable public en date du 28 octobre 2025,

Considérant que le Comptable public certifie avoir émargé à l'article respectif la somme indiquée sur l'état, lequel n'avait pas été soldé avant la réception de la décision,

Considérant que les dispositions précises pour les créances éteintes, par l'assemblée délibérante, ont uniquement pour l'objet de faire disparaître de la comptabilité les créances irrécouvrables,

Le conseil municipal ayant oui l'exposé du Maire-Adjoint en charge des finances et après en avoir délibéré à la majorité :

- **APPROUVE** l'effacement de la créance transmise, d'un montant de 945.00€ par mandatement sur le compte 6542 (créances éteintes) au budget de la commune 2025,
- **DIT** que cette dépense sera inscrite sur la DM N°3.

Le secrétaire de séance
Alexandra CAMBON



Le Président de séance
Nicolas PAGET

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.

<p>084023</p> <p>SGC MONTEUX</p> <p>Etat des présentations et admissions en non-valeur</p> <p>63200 VILLE DE COURTHEZON</p>	<p>ORIGINE DOCUMENT :</p> <p>Numéro du poste comptable : 084023 Budget collectivité : 63200 Id de la liste de présentation en NV : 11 de la II Liste de critères de tri : S-Asc;7-Asc</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

HEL16P

084023
SGC MONTEUX

Exercice 2025
SIC



63200 - VILLE DE COURTHEZON

Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux

Arrêtées à la date du 28/10/2025

Numéro de la liste : 7463771511

Type de liste : Créance éteinte

Le comptable public soussigné expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des pièces de recette portées sur l'état ci-après, en raison des motifs énoncés.

Il demande, en conséquence, l'admission en non-valeurs de ces pièces pour le montant total de :

945, 00 Euro (s)



63200 - VILLE DE COURRIEZON

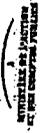
Synthèse de la présentation en non-valeur
Annexée à la date du 28/10/2025

Exercice 2025
SID

Numéro de la Note : 746377511 - 3 Pièces présentées pour un montant de 945,00
Type de Liste : Créances, Éteintes

Catégories et autres Justificatifs (6.28)autres	Personne morale de droit privé - Société	Pièces pour	Montant
Catégories de produits:	divers	3	945,00
Motifs de prescription	Revenus des immeubles	1	315,00
Titulaires du montant	Cibère: famille avec actif cas R.A.L.	2	630,00
	Justificatifs présentés à 100	3	945,00
	Supérieur ou égal à 100 et inférieur strictement à 1000	0	0,00
	Supérieur ou égal à 1000 et inférieur strictement à 5000	3	945,00
	Supérieur ou égal à 5000	0	0,00
Exercices de P.E.C	2024	1	315,00
	2023	1	315,00
	2022	2	315,00

Édition du 28/10/2025



REÇU EN PREFECTURE
le 15/12/2025
Application agréée E-legalite.com

63200 - VILLE DE COURTHEZON

Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux

Arrêtées à la date du 28/10/2025

Numéro de la liste : 7463771511

Type de liste : Créance éteinte

Nature Juridique	Exercice pièce	Réf/renvoi de la pièce	N° ordre	Imputation budgétaire de la pièce	Code service	Nom du réservable	Objet pièce	Etab. géo	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation	Obs
Société	2022	T-544	1	70323-810-		BISTRO 23	99		315,00	Ciblage insuffisant motif sur BJ-LJ	RADP
Société	2023	T-177	1	70323-810-		BISTRO 23	99		315,00	Ciblage insuffisant motif sur BJ-LJ	
Société	2024	T-73	1	70323-11-		BISTRO 23	300		315,00	Ciblage insuffisant motif sur BJ-LJ	
						TOTAL			945,00		

A MONTEUX Le 28/10/2025

Le Comptable Public

CORNILLE Michel

1
MONTAIGNE DE VECTEN
ET SES COMMUNES VOISINES